

les modèles d'intervention de la S.A.E.D.

P.S. DIAGNE

O.M.V.S. - Sénégal

RÉSUMÉ

La Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta et de la Vallée du fleuve Sénégal (SAED) a entrepris depuis 1965 un programme de mise en valeur avec, comme formule de développement, le paysannat coopératif. Son action se poursuit à deux niveaux :

par l'un, celui des grands aménagements, il est fait appel à une mécanisation intense tant pour la mise en place que pour l'exploitation ;

par le second, celui des périmètres villageois, l'essentiel des tâches est exécuté en travaux manuels par les paysans.

Il s'agit donc de deux modèles d'intervention, différents tant du point de vue de la conception que de celui des implications économiques et de l'organisation sociale de la production. Tandis que les groupements de producteurs et les coopératives de développement des grands périmètres cherchent encore leur voie, les associations de producteurs des périmètres villageois s'insèrent parfaitement dans la structure socio-économique du milieu.

Ce constat et les nouveaux objectifs assignés à la SAED dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ont conduit les autorités à réfléchir sur une nouvelle stratégie de mise en valeur. Celle-ci doit reposer sur un développement intégré avec la participation la plus active possible des populations concernées.

ABSTRACT

In 1965, the SAED, a company involved in developing and exploiting the Senegal Delta and Valley lands, undertook a development programme based on the principle of cooperative peasant farming.

It is a two-level operation :

at one level, large-scale development, which requires intensive mechanization both for opening up the land and exploiting it ;

at the other, village belts, where most of the work is carried out manually by the peasants.

These two types of intervention differ both in conception and in the economic implications and social organization of production involved. Whereas the Producer Groups and Development Cooperatives in the Large Belts are still coming up against certain problems, the Producer Associations in the smaller Village Belts are already well integrated in the local socio-economic structure.

This situation and the new objectives assigned to SAED within the Organization for the Development of the Senegal River (OMVS), have led the authorities to consider a new form of development policy, based on integrated development planning involving truly active participation of the populations concerned.

INTRODUCTION

La Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta (SAED) Etablissement Public à caractère industriel et commercial, a été créée en 1965 pour assurer la mise en valeur de 30.000 ha de rizières dans le Delta du Fleuve Sénégal au rythme de 3.000 ha/an et la fixation de 9.000 familles de colons.

Elle devait ainsi contribuer à la diminution du déficit vivrier du Sénégal et à la réduction des importations de riz blanc qui s'élevaient la même année à 150.000 t.

Comme le définit sa loi de création, la SAED a pour vocation :

- d'effectuer sur les terres qui lui sont affectées tous les aménagements et travaux nécessaires à leur mise en valeur, leur peuplement et leur exploitation ;
- de transformer et vendre les produits récoltés ;
- d'assister les coopératives et les paysans ;

Cette vocation implique 3 grandes fonctions :

- une fonction d'aménagement,
- une fonction d'exploitation et d'encadrement,
- une fonction de transformation et de commercialisation.

Les contraintes du milieu physique et humain provoquent de nombreux réaménagements techniques sans pour autant remettre en cause les principales fonctions déjà énoncées.

Depuis 1975, l'objectif fondamental de la SAED est d'assurer la mise en valeur agricole de l'ensemble de la Vallée du Fleuve Sénégal par la création d'aménagements hydro-agricoles en maîtrise complète de l'eau soit sous forme de grands aménagements soit sous forme de périmètres villageois.

LES AMÉNAGEMENTS

Evolution des principes d'aménagement

Le principe d'aménagement retenu à l'origine était de type primaire : une digue périphérique dotée d'ouvrages de prises permettait de régler approximativement le niveau de l'eau dans les cuvettes par l'utilisation gravitaire de la crue et d'empêcher l'admission d'eau salée après la décrue du fleuve. Un rendement moyen de 2 t/ha était attendu, pour une production finale de 60.000 t de paddy.

L'aménagement préconisé se relevant très insuffisant en raison des dénivellations trop importantes à l'intérieur d'une même cuvette, les principes furent reconsidérés tout en conservant les objectifs initiaux de superficies et de productions. La SAED passa dès 1966 à la réalisation d'aménagements secondaires au sein desquels les cuvettes étaient découpées en tranches altimétriques de dénivellés inférieure à 40 cm.

La pluviométrie déficitaire de l'hivernage 1968 et la crue catastrophique qui s'en est suivie, ont remis en cause, le système d'irrigation de cuvettes par débordement du Fleuve de son lit mineur. A cette fin, les aménagements secondaires furent renforcés par la création de 3 stations de pompage sur le fleuve Sénégal : Diawar, Ronq, Thiagar.

Les sinistres enregistrés au cours des années 1970 et 1971, dus à l'absence d'une maîtrise complète de l'eau au niveau des parcelles en raison de l'irrégularité de la pluie et de la crue,

ont conduit les responsables de la SAED à modifier une nouvelle fois les principes d'aménagement.

Désormais le type retenu est l'aménagement « tertiaire » : maîtrise complète de l'eau au niveau des parcelles individualisées pour lesquelles la dénivellée est inférieure à 15 cm. Ce type d'aménagement comprend l'existence de 2 réseaux distincts d'irrigation et de drainage.

A partir de 1973, la SAED étend ses activités hors du Delta, opte pour la diversification des cultures afin de rentabiliser ses aménagements en maîtrise complète de l'eau dans les zones où les ressources hydrauliques permettent des productions en contre saison. Elle adopte aussi (1974) un autre modèle d'intervention avec les périmètres villageois dans la moyenne vallée.

Grands aménagements et périmètres villageois

Désormais, le programme de développement de la SAED dans la vallée va se poursuivre à deux niveaux :

l'un, à celui des grands périmètres où l'unité minimale d'aménagement se situe autour de 1.000 ha mais qui peut atteindre 5.000 ha et qui fait appel à une mécanisation intense tant au niveau de la mise en place que de l'exploitation ;

l'autre, à celui des petits périmètres dits villageois où l'unité d'aménagement se situe autour de 20 ha et où l'essentiel des tâches de mise en place comme dans les façons culturales doit être fait en travaux manuels par les paysans.

Donc, 2 formes radicalement différentes de mise en valeur aussi bien pour la conception que pour les implications économiques. En effet, l'une mobilise des capitaux importants, de grandes superficies et forcément une gestion technique et comptable complexe et moderne ; l'autre ne s'applique qu'à de petites superficies, mobilise peu de capitaux mais surtout le travail des paysans.

L'évolution des aménagements permet donc de comprendre les modalités d'intervention de la SAED qui sont particulières et expliquent pour une bonne part certaines difficultés.

En effet, les équipements primaires et même secondaires déterminent un « paysage extensif » qui implique une organisation adéquate : interdépendance de toutes les parcelles, mécanisation des travaux, absence de complémentarités et de diversification qui auraient permis aux agriculteurs de s'installer dans un mode de production nouveau. La riziculture en grand aménagement n'a pas été intégrée dans les systèmes de production traditionnels ; il s'est ainsi développé une mentalité d'assistance qui, de part et d'autre, a été considérée comme nécessaire ; du côté des agriculteurs dont les villages anciens ou nouveaux n'ont pu être intégrés à ce paysage primitivement extensif, du côté de la SAED qui a développé une structure d'intervention centralisée, responsable de la quasi-totalité des décisions.

Par contre, le programme d'implantation des périmètres villageois constitue une première tentative, très intéressante, de diversification des méthodes d'intervention et d'adaptation aux structures préexistantes sur lesquelles il convient de s'appuyer dans les régions à forte densité démographique. En effet, ces périmètres villageois tout en permettant d'accroître les ressources alimentaires autoconsommées, ont un rôle de formation et s'insèrent tout naturellement dans la structure sociale traditionnelle.

COMPARAISON ENTRE LES DEUX MODÈLES

	Périmètres villageois	Grands aménagements
Objectif	Toucher par périmètre une population agricole limitée (un ou plusieurs villages) Production essentiellement destiné à l'autoconsommation	Toucher par périmètre une population agricole importante (plusieurs villages) Production dont une bonne partie est commercialisée
Localisation	Limitée aux terres de fondé attenant au fleuve ou à un marigot de capacité suffisante - potentiel de développement limité et répartition géographique inégale le long de la Vallée	Potentiel important permettant la mise en valeur optimale des ressources de la Vallée
Coûts	Faible coût monétaire	Coûts élevés
Organisation sociale	Participation active de la population à l'aménagement et à la gestion du périmètre Place importante laissée à l'initiative individuelle	Méthodes d'exploitation et d'organisation encore mal adaptées au contexte socio-économique de la région Peu de place laissée à l'initiative individuelle
Initiation à la technologie de la culture irriguée	Initiation rapide des paysans aux techniques culturales	Initiation plus lente aux techniques culturales à cause du peu de place laissée à l'initiative individuelle du paysan

L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

Elle s'articule autour d'une structure de paysannat : les coopératives et de l'établissement public chargé de la mise en valeur : la SAED. L'Etat détient les terres des grands périmètres et les a affectées à la SAED qui a délimité les zones de cultures et les a concédées à des coopératives.

Structures Socio-Professionnelles dans les grands aménagements

Le premier objectif de la SAED qui consistait à l'aménagement des terres du Delta devait s'accompagner de leur mise à la disposition aux paysans organisés en coopératives. En fait, la SAED hérita des coopératives de l'Ex-Organisation Autonome du Delta, malgré les imperfections et lacunes qui avaient été décelées dans leur fonctionnement.

Dans un premier temps, les coopératives n'étaient qu'un moyen pour la SAED de distribuer aux paysans des moyens de production et de commercialiser tous les produits récoltés, déduction faite de l'autoconsommation. Cependant l'évolution de la Société allait entraîner la révision de son système d'encadrement rural : il fallait dès lors, trouver un modèle d'encadrement plus rapproché, le travail devenant plus exigeant en raison de la complexité des ouvrages et d'un nécessaire suivi du calendrier cultural dans ses moindres détails. C'est ce qui explique la création des groupements de producteurs et des coopératives de développement.

Les groupements de producteurs

Le groupement de producteurs comprend 12 à 20 agriculteurs installés dans un aménagement à maîtrise complète de l'eau. Il est constitué à partir d'affinités sociales entre paysans préalablement sélectionnés et travaillant dans une même maille hydraulique. Les groupements sont équipés systématiquement en petit matériel agricole à traction animale et plus particulièrement à traction bovine. Ce qui nécessite pour des raisons d'efficacité, d'intensifier le réseau d'encadrement qui doit comprendre un encadreur pour 2 groupements.

Cet encadrement est chargé d'assister ponctuellement chaque exploitant dans l'utilisation de son matériel, dans la conduite de l'eau de sa parcelle, dans l'emploi rationnel des engrais et le suivi du cycle agronomique des différentes cultures.

Les producteurs sont réunis sous la conduite d'un Chef, membre du groupement élu par ses pairs, et des contrats lient le paysan à son groupement et le groupement lui-même à la SAED. La Société doit fournir un aménagement avec maîtrise de l'eau, exécuter les façons culturales nécessaires, assurer les facteurs de production ainsi que l'encadrement et le conseil aux paysans.

De son côté, le groupement de producteurs doit pourvoir à certains travaux qui n'avaient jusqu'alors jamais été effectués par les paysans — préparation du lit de semences, semis en ligne, sarclage à la houe, entretien des canaux et diguettes de parcelles — et rembourser solidairement les dettes contractées par ses membres.

Le groupement de producteurs constitue la cellule de base de la coopérative de développement au sein de laquelle il fait figure de section.

La coopérative de développement

La coopérative de développement est un organisme de support, de coordination et d'assistance aux groupements de producteurs. Elle englobe en moyenne 15 à 20 groupements, et s'intéresse plus particulièrement à la rationalisation du système d'équipement à moyen et long termes des producteurs et à l'organisation de l'écoulement de la production. Elle doit aussi créer les conditions favorables à l'approvisionnement de ses membres en denrées de première nécessité ou en matériaux destinés à l'amélioration de l'habitat.

L'Assemblée Générale de la Coopérative de Développement est constituée par l'ensemble des groupements polarisés par cet organisme. L'adhésion est faite sans intermédiaire, ceci pour éviter de créer un clivage entre l'adhérent et la coopérative. En effet, le groupement est la cellule opérationnelle permettant à chaque producteur de mener ses activités économiques, mais les liens juridiques sont obtenus avec la coopérative de développement. A cause des grandes dimensions de l'organisme, il a été prévu une assemblée de délégués au sein de laquelle chaque groupement doit être représenté par les trois membres de son comité de gestion. Avant la tenue de cette assemblée de délégués, le même ordre du jour est discuté au niveau des groupements et les conclusions remises aux délégués.

La fonction d'équipement collectif dévolue à la coopérative de développement a entraîné la création en son sein de coopératives d'utilisation de matériel agricole (C.U.M.A.).

Avec les groupements de producteurs, les techniques de production ont été assimilées rapidement; elles ont cependant besoin d'être améliorées par l'acquisition de matériels lourds pour faire face aux nombreuses contraintes de travail du sol dans les cuvettes.

La complexité du matériel, son coût élevé et les problèmes d'entretien et de gestion ont conduit à la mise en place des CUMA.

Ces unités sont constituées par 4 à 5 groupements de producteurs et le conseil d'administration de la coopérative de développement joue un rôle de coordination entre les différents CUMA.

Associations coopératives dans les périmètres villageois

Dès les premières implantations de périmètres villageois, l'aménagement, l'organisation et la gestion ont été fondés sur une sorte de contrat entre la SAED et une collectivité de paysans volontaires, habitant généralement le même village et réunis en une association ou groupement coopératif de producteurs.

Une des particularités de ce système est qu'il prévoit de laisser à l'association de producteurs — représentés par un bureau — une large part dans le fonctionnement interne du périmètre. C'est donc aussi dans ce sens que ces projets concernant les périmètres villageois se distinguent radicalement des grands aménagements dont l'organisation est à la fois autoritaire et centralisée.

Dans la pratique, la SAED doit aider et conseiller les paysans pendant la phase d'aménagement du périmètre sur différents points :

choix du terrain et emplacement de la motopompe,

donner les indications techniques nécessaires à la réalisation du bassin de dissipation et des principaux canaux,

découpage du périmètre en parcelles égales,

fourniture et installation du groupe motopompe et formation d'un pompiste désigné par les paysans.

De son côté, l'association des producteurs doit effectuer un certain nombre de travaux pour la plupart réalisés manuellement : défrichage, dessouchage et nettoyage du terrain, construction des canaux et ouvrages nécessaires à l'irrigation. Ensuite, une fois les parcelles attribuées, chaque exploitation doit individuellement procéder sur sa parcelle à la réalisation des diguettes et au planage.

Au moment de la mise en culture, la SAED donne toutes les informations sur le choix des spéculations, la conduite de l'eau, l'utilisation d'engrais et les techniques culturales. Les exploitants par l'intermédiaire de leur bureau achètent — souvent au comptant — auprès de la SAED les différents intrants. Ils assurent aussi, durant et après chaque campagne, la réparation et l'entretien des canaux et ouvrages d'irrigation.

Les rapports entre le bureau, d'une part, les autorités traditionnelles et les exploitants, d'autre part, sont très variables d'un village à l'autre : ils dépendent pour chaque village de son histoire lointaine ou récente, des relations souvent complexes entre familles, castes et affiliations politiques. Dans certains villages il peut y avoir adéquation à peu près parfaite entre bureau et autorités traditionnelles avec pour résultat une gestion assez autoritaire du périmètre; pour d'autres villages, la nomination du bureau sur une base de compétence lui assure une certaine autonomie; pour d'autres enfin, initiative et autorités traditionnelles peuvent coïncider.

Dans l'ensemble, cette forme d'organisation se révèle très efficace car les paysans assimilent rapidement les techniques de culture, comme l'attestent les rendements satisfaisants atteints dès les premières campagnes. D'ailleurs, les résultats dans le domaine de l'organisation et la gestion ont été particulièrement intéressants. En effet, en quelques mois, malgré son caractère de nouveauté, le périmètre s'est véritablement intégré à la vie du village. Dans de nombreux cas, dans la zone de Matam notamment, après la première campagne, la tutelle de la SAED s'exerce de façon relativement légère et lointaine : en dehors de quelques consignes, les interventions de l'organisme de tutelle se font rares. Ce sont vraiment les exploitants, et leur émanation le bureau, qui ont toute liberté pour gérer, prendre les décisions sur les spéculations (surtout les cultures de contre-saison), les achats de matériel, les modifications à apporter au périmètre pour une meilleure conduite de l'eau.

L'évolution des aménagements réalisés par la SAED et celle des structures socio-professionnelles donnent une idée des difficultés rencontrées par l'organisme chargé de la mise en valeur du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal depuis sa création. L'une d'elles, réside dans l'ambiguïté de son objectif exprimé à la fois en termes d'augmentation de la production et de la promotion du monde rural. Ce double objectif pouvait parfois paraître incompatible, et l'on a souvent reproché à la SAED de considérer la production comme prio-

ritaire. Cette tendance apparaît notamment avec les façons culturales réalisées par la SAED sous forme de prestation de service et avec le mode d'irrigation adopté dans les aménagements tertiaires. Elle a eu pour effet de maintenir les paysans dans une situation de dépendance, les incitant peu à prendre des responsabilités.

Or la SAED en tant qu'établissement public, soumis à des contraintes administratives incompatibles avec une activité de production agricole en régie, est structurellement dans l'incapacité de remplir son rôle de prestataire de service avec la qualité et l'efficacité voulues. Les conséquences de cette situation ont été les suivantes :

1 Les paysans font preuve — et à juste raison — d'un net désengagement vis-à-vis des grands aménagements, dont ils critiquent volontiers le bien fondé et où, manifestement ils se sentent étrangers. Ceci les conduit non seulement à ne pas participer, contrairement à ce qui était prévu, à l'entretien de leurs mailles hydrauliques mais en plus à procéder courageusement à certaines dégradations des réseaux au gré de leurs soucis immédiats.

2 La SAED de son côté se laisse aller à une « forme de démagogie », explicable par la conscience qu'elle a de ses propres insuffisances. Cette attitude est à l'origine du manque de fermeté dans la récupération des dettes de campagnes au détriment de l'équilibre financier de la société.

Ce diagnostic de l'échec du modèle d'intervention fondé sur les grands aménagements, la réussite spectaculaire des périmètres villageois ainsi que les objectifs ambitieux de rythmes d'aménagement rendus nécessaires par la mise en place prochaine des barrages dans le cadre de l'OMVS, ont conduit les autorités de la SAED à réfléchir et à proposer une nouvelle stratégie de développement qui remet en cause les méthodes d'intervention de la société auprès du paysannat, telles qu'elle les a pratiquées jusqu'à maintenant.

LA NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET LE NOUVEAU MODE DE RELATION ENTRE LA SAED ET LES PAYSANS

La stratégie de développement

Le développement proposé doit être réalisé sous l'impulsion des pouvoirs publics mais en étroite collaboration avec les populations du milieu rural qui devront participer elles-mêmes à l'effort d'équipement de leur région, puis prendre en charge ce développement et leur devenir tout entier. On peut dire que jusqu'à présent, et sous la poussée des nécessités dues aux conditions dans lesquelles il s'est opéré, le type de développement qui a été adopté ne répond pas aux caractéristiques précédentes. Il a été en effet octroyé voire imposé aux populations concernées. Cela pouvait être admissible dans un premier temps compte tenu de l'urgence qu'il y avait à obtenir des résultats tangibles très rapidement et des conditions physiques et humaines de la zone aménagée en premier lieu. En effet, le Delta du Fleuve Sénégal était une région très peu peuplée et il n'était pas possible d'envisager une autre solution que celle qui a été adoptée, à savoir des aménagements hydro-agricoles lourds réalisés par l'Etat et dont la gestion était intégralement confiée à la SAED. Le type de développement proposé suppose un accroissement de la responsabilité des agriculteurs vis-à-vis de leurs activités et une

intégration des systèmes de production complémentaires : périmètres villageois, périmètres de grande culture sur hollaldé, culture en sec sur diéri et association de l'arrière pays.

Il s'agira, en fait, d'accompagner le développement agricole proprement dit par des actions sectorielles complémentaires en matière d'élevage, pêche, forêts... d'autre part, de réaliser les actions qui sont indispensables à la réussite des aménagements hydro-agricoles : construction des unités de transformation, formation des artisans villageois pour assurer la maintenance des équipements, construction des infrastructures nécessaires à la collecte et à l'écoulement des produits...

Relations entre la SAED et les Paysans

Le mode de développement désormais préconisé implique de la part des paysans une très large participation. C'est pourquoi, la formation des paysans leur permettant de prendre en charge, de manière responsable, leur système de production ne répond plus seulement à un souci de promotion sociale, mais apparaît comme l'instrument de base de la réalisation du programme proposé.

Cette évolution doit entraîner également un changement de comportement de la part de la direction de l'organisme de tutelle et du personnel d'encadrement, qui devra éviter toute intervention directe au niveau de l'action de production, pour se consacrer exclusivement à un rôle d'assistance technique, de conseil de gestion et de formation.

Ce changement déjà favorisé par la participation des paysans à la réalisation des aménagements et par les actions de formation entreprises, ne deviendra irréversible que si tout est mis en œuvre pour faciliter la prise en charge par les structures professionnelles - Groupements de Producteurs et Coopératives de Développement - des principales fonctions nécessaires à la production agricole.

En même temps que s'opérera ce transfert des responsabilités de la SAED aux structures paysannes collectives, l'encadrement de base devra connaître une évolution parallèle. Au démarrage des projets, il s'agira surtout de la vulgarisation des thèmes techniques de base auprès des groupements de producteurs qui auront été constitués dès la création de l'aménagement. Durant la même période les encadreurs devront former un ou plusieurs paysans qui deviendront rapidement les relais de l'encadrement technique. Celui-ci se consacrera désormais à des tâches de conseil et d'assistance technique auprès des coopératives pour la diffusion de nouveaux matériels, l'utilisation de nouveaux intrants et pour la programmation et le suivi des travaux culturels. L'encadreur de base disparaissant pour faire place à des conseillers techniques de coopératives, la relation SAED - Paysans ne devra plus, sauf exception, s'effectuer directement, mais passera obligatoirement par le canal des coopératives et des relais d'encadrement au niveau des groupements de producteurs.

Une telle modification du mode d'intervention de la SAED va se traduire par de nouveaux rapports de force dans la vallée qui risquent de favoriser la multiplication des situations conflictuelles entre les paysans organisés d'une part, la SAED et l'ensemble des structures publiques ou privées liées à la production d'autre part.

Afin d'éviter de tels conflits, susceptibles de se poser, suite à l'instauration de ce nouvel ordre socio-économique, il faut prévoir deux actions :

D'abord, il est primordial que les paysans participent à la conception, à la programmation et à la gestion de leur développement. Pour cela, l'information devra pouvoir circuler librement entre les techniciens de la SAED et les paysans dans un sens comme dans l'autre. En outre, un effort particulier devra être consenti pour que la représentation des paysans dans les différents conseils d'administration des sociétés intervenant dans la vallée soit effective.

Ensuite, il faut veiller le plus rapidement possible à l'institutionnalisation des instances qui auront pour charge, en cas de conflit, d'arbitrer entre les intérêts des paysans et les responsabilités de la SAED.

CONCLUSION

Depuis sa création, l'évolution de la SAED en matière d'aménagement et d'irrigation a été dans le sens d'une plus grande participation des paysans à la conduite de l'eau : passage des aménagements primaires et secondaires où l'irrigation était assurée globalement par la SAED à l'ensemble des cuvettes aux aménagements tertiaires où les paysans ont la maîtrise de l'eau sur leur parcelle élémentaire, tout en dépendant encore de la SAED pour l'amenée de l'eau à la prise. Lorsque les conditions démographiques et physiques s'y prêtent, l'ultime stade de responsabilisation des paysans a pu être atteint avec la création des périmètres villageois où les paysans ont la maîtrise du pompage.

Ceci s'est accompagné d'une évolution similaire dans la participation des paysans à la réalisation et l'entretien des aménagements : dans les aménagements primaires et secondaires les paysans n'étaient pas concernés, dans les aménagements tertiaires, ils le sont théoriquement au niveau des parcelles individuelles et de l'entretien du réseau à l'aval des modules ; dans les périmètres villageois, les paysans réalisent la plus grande part des aménagements et assurent totalement leur entretien. Aussi n'est-il pas étonnant d'enregistrer des résultats très positifs dans les périmètres villageois alors que la politique des grands aménagements telle qu'elle a été jusqu'ici menée, est remise en cause.

Cette différence sensible en faveur du secteur villageois ne doit pas condamner la mécanisation indispensable en raison de la nature des sols dans les parties basses et la dimension de l'exploitation. Elle démontre cependant la nécessité pour la SAED d'accorder une priorité à la qualité de ses prestations de service auprès des paysans. Les charges étant plus fortes dans le secteur mécanisé, le risque financier des paysans y est plus élevé et il est indispensable qu'il soit compensé par le risque technique le plus faible possible.

En définitive, si l'on admet que le développement des forces productives doit avoir pour but la satisfaction des besoins humains, la pierre de touche de toute politique dite de développement se situe moins dans les phénomènes techno-économiques et dans le devenir de leur expression quantifiée, que dans le vécu par les hommes des transformations qu'ils opèrent ou qu'ils subissent, mais auxquelles de diverses manières ils participent psycho-socialement. A cet égard, les modèles d'intervention de la SAED sont assurément intéressants.